

COMPTE RENDU DU 5 OCTOBRE 2014

L'ÉCRITURE DANS LA TRADITION

Dès le deuxième siècle, on trouve deux Écoles. L'École d'Antioche (Syrie) qui veut s'en tenir au sens littéral des Écritures et l'École d'Alexandrie (Égypte) qui pratique le sens allégorique. Origène, Père de l'Église des IIème-IIIème siècles, recourt au sens allégorique pour résoudre les difficultés bibliques rencontrées.

Exemple: la parabole du Samaritain dans Luc 10, 25-37. L'homme blessé, à moitié mort, est l'homme pécheur chez qui l'image de Dieu est à moitié effacée; le prêtre et le lévite qui passent et ne secourent pas le blessé (éventuellement, pour des raisons de pureté rituelle) attestent la fin d'Israël, auquel l'Église se substitue ; le Samaritain, c'est Jésus qui relève le pécheur et le soigne en première urgence; l'auberge, c'est l'Église qui accueille le pécheur repent. Il y a un sens à découvrir en appliquant la grille de la doctrine chrétienne.

Au Moyen-Âge, en Occident, s'installe la méthode des Quatre (ou Sept) sens de l'Écriture : le sens littéral, le sens allégorique, le sens moral, le sens tropologique (figuré), anagogique (édifiant) ou anticipatif (concernant le salut), méthode qui est toujours encore à l'ordre du jour. La réticence devant le sens littéral et historique est en partie alimentée par la crainte de judaïser. C'est pourtant la typologie qui va conduire certains auteurs à poser Jésus Christ comme centre des Écritures. Il faut attendre le XIII^e siècle et Thomas d'Aquin (*Somme théologique* Ia, q.1, a.10), qui a lu des Pères de l'Église comme Chrysostome et Théodore de Mopsueste, pour retrouver une exégèse faisant droit au sens littéral et historique. L'exégèse byzantine, héritière de l'école d'Antioche, adoptera les niveaux de sens définis par les alexandrins (sens littéral, moral, anagogique).

Au XVI^{ème} siècle, le Concile de Trente (1548-1563), en réponse à la Réformation qui pose l'autorité de Écritures, va définir la Tradition. Jusque là, comme les Églises orthodoxes, Coptes, Arméniennes jusqu'à aujourd'hui, l'Église catholique avait "des traditions", mais à ce moment-là, elle établit l'autorité d'une Tradition et d'une seule, remontant aux apôtres, et possédant leur autorité (la succession apostoliques). Au XIX^{ème} siècle, sous l'influence des conceptions du cardinal John Newman (1801-1890), l'Église catholique adopte l'idée que cette Tradition évolue avec l'assistance du Saint Esprit, posant de nouveaux dogmes (Purgatoire, Immaculée conception, Infaillibilité papale, Assomption de Marie, par exemple).

Tradition et patrimoine: remplacer l'autorité de la Tradition par celle de l'Écriture n'implique pas l'oubli ou le refus du patrimoine théologique, homilétique, pratique et artistique du christianisme. Il n'est pas nécessaire d'adopter la Tradition pour respecter et jouir pleinement de ce patrimoine.

Au XIX^{ème} siècle, le mouvement moderniste touche l'Église catholique (principalement en France et en Italie). La crise qu'il provoque sous le pontificat de Pie X, 1903-1914, aboutit à un raidissement. Des exégètes comme le Père Alfred Loisy (1857-1940) sont excommuniés. Il faut attendre l'après-guerre de 1914-1918 pour qu'une certaine liberté d'exégèse apparaisse : Père Lagrange (1855-1938), fondateur de l'École de Jérusalem (1890) et de la *Revue biblique* (1892). En 1932, Pie XII publie l'encyclique *Divino afflante Spiritu* qui recommande aux biblistes de tenir compte des genres bibliques dans leurs études. Le monde protestant sera aussi touché: libéraux et orthodoxes se mesurent et une scission se produit en 1939 quand l'Église Réformée de France se constitue. Un nombre important d'églises du Midi,

refusant de se réunir avec des églises libérales, feront sécession et créeront l'Église Réformée évangélique de France qui existe toujours.

Le deuxième concile du Vatican (1965-1968) autorise la lecture personnelle (accompagnée) de la Bible en même temps que dans sa Constitution *Dei Verbum* (Chapitre 2, § 18, fin du dernier alinéa, où l'on retrouve les idées du Père Yves Congar) il va jusqu'à poser que cette Tradition a le valeur de parole d'Évangile (elle est la *viva vox evangelii*). En dernier lieu, le sens que l'on doit donner aux textes bibliques remonte à l'Église, déjà Augustin (IVème-Vème siècles) écrivait: "Je ne croirais pas à l'Évangile si l'Église ne m'y poussait" (*Écrit contre les Manichéens* daté de 397).

Jacques Gruber